



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CIC

Question écrite n° 44169

## Texte de la question

M. Laurent Fabius attire l'attention urgente de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conditions de privatisation du CIC. Le CIC est un groupe bancaire, prospère et apprécié, qui soutient efficacement l'économie, tourne vers le financement des PME et au service du développement local. Si elle était avérée, la vente de cette entreprise au profit de la BNP ou de la Société générale ne viserait en réalité qu'à faire disparaître un de leurs concurrents. Ces deux banques gagneraient ainsi, à bon compte, de nouvelles parts de marché tandis que le GAN ne retirerait pas de l'opération les fonds propres qu'il attend. En outre, si cette cession était effectuée au prix évoqué par ces deux établissements, il en résulterait une forte moins-value (30 %) préjudiciable à l'intérêt de l'État et donc du contribuable. Dans cette hypothèse, il s'ensuivrait inévitablement des restructurations porteuses de milliers de suppressions d'emplois ainsi que le regroupement de compétences et de centres de décisions au niveau parisien et au détriment des régions. Il lui demande donc quels moyens il entend mettre en œuvre, d'une part, pour éviter le démantèlement du groupe CIC et les suppressions d'emplois qui en découleraient, d'autre part, pour sauvegarder le savoir-faire et l'intégrité des banques régionales qui le composent.

## Texte de la réponse

Le respect de l'identité du groupe CIC a été une préoccupation constante du Gouvernement comme en témoigne l'insertion dans le cahier des charges de l'opération de dispositions permettant de s'assurer des intentions des candidats à l'égard de l'unité du groupe CIC, de sa structure décentralisée et de son identité régionale. Le Gouvernement, prenant en compte les inquiétudes qui s'étaient manifestées, a décidé le 14 novembre 1996 de différer la privatisation du groupe. La cession du groupe CIC reste cependant une nécessité. Ni son actionnaire de référence, le GAN, ni l'État, ne sont en mesure de fournir durablement les moyens nécessaires à son bon développement. Le Gouvernement s'attachera à trouver des solutions propres à préserver non seulement l'identité des banques régionales mais également la cohésion et la solidarité du groupe qu'elles forment.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fabius Laurent](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44169

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 1996, page 5481

**Réponse publiée le** : 13 janvier 1997, page 116